CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE RÉGISSANT L'ACTIVITÉ DE PENSION CANINE

Entre les soussignés:

Société de pension canine, promenade pour chiens en forêt

4PATTESENVADROUILLE
2bis rue du verger 27320 COURDEMANCHE
Tel: 0786098038 - mail : indiana.jayet@gmail.com
Siret n° 810248575000021 - TVA n°FR39810248575 Certificat de capacité n°78/496
Assurance professionnelle : CABINET GUILLO
https://4pattesenvadrouille.fr/

Ci-après dénommé le «Prestataire »,

D'une part,

et

NOM ……

PRENOM ……

ADRESSE ……

CODE POSTAL ……

VILLE ……

TELEPHONE ……

E MAIL ……

CONTACT D'UNE TIERCE PERSONNE EN CAS D'URGENCE ……

Ci-après dénommé le « Client »,

D'autre part,

Propriétaire de :

LE/S CHIEN/S

Nom de l'animal : ……

Race / Type : ……..

☐ Mâle ☐ Femelle

Age ……..

☐ Entier ☐ Castré ☐ Castration chimique en date du ……..
☐ Stérilisée ☐ OUI ☐ NON

Date des dernières chaleurs : ……..

Le Prestataire se réserve le droit de refuser les chiennes en période de chaleurs.
Si les chaleurs venaient à se déclencher :

- avant le séjour : la chienne ne sera pas acceptée et les arrhes ne seront pas remboursées
- pendant le séjour : le Client s'engage à récupérer sa chienne dans un délai maximal de 48 heures et les arrhes ne seront pas remboursées

Tatouage ou Puce électronique N° : ……
Seuls sont admis les chiens identifiés.

Type de nourriture

☐ Croquettes marque …….. ☐ Barf ☐ Ration ménagère ☐ Autre ……..

Nombre de repas par jour et quantité à préciser : ……..

……

La nourriture est fournie par le Client en quantité suffisante pour toute la durée du séjour dans tous les cas de figure cité ci-dessus. En cas d'insuffisance de nourriture, le Prestataire en fournira. Le montant des aliments fournis par le Prestataire seront facturés au client et réglés sur présentation des factures justificatives au moment du départ du chien. Le Client s'engage à fournir également une gamelle, un gobelet doseur et des boîtes de pâté pour les premiers jours de garde pour garantir l'appétence des repas.

Renseignements complémentaires et engagements sur la santé de l'animal :

Le Client s'engage à confier au Prestataire un chien en bonne santé, qui ne présente pas de symptômes de maladies contagieuses, telle toux du chenil ou gastro entérite au moment de l'entrée à la pension. Si l'animal est contagieux ou doit subir une opération imprévue et que la garde est par conséquent annulée, les arrhes ne seront pas remboursés.

Le Prestataire peut à accepter un chien qui présente un problème de santé si le vétérinaire traitant fournit un certificat de non-contagion.
Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accueil du chien avec un suivi sanitaire complexe.

Votre chien a-t-il un problème de santé connu ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez lequel
……
……

Suit-il un traitement ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez lequel ainsi que la posologie à appliquer
……
……

La continuité du traitement médical en cours pourra être assurée par le Prestataire. Dans ce cas, le Client doit fournir les médicaments en suffisance ainsi que l'ordonnance correspondante (sans supplément de prix).

Le Client s'engage à fournir au Prestataire une trousse de pharmacie de base contenant :

- un antidiarrhé (type Canidiarix ou Phosphaluvet)
- un nettoyant oculaire (type Ocryl)
- un nettoyant auriculaire (type Surosolve)
- des compresses

Si le chien est sujet à des pyodermites, le Client s'engage à fournir au Prestataire un savon antiseptique (type Septivon) et un lait à bas de cortisone (type Predniderm) et une tondeuse .

Le Client s'engage à que son chien soit traité contre l'infestation des puces et des tiques au moins une semaine avant l'entrée du chien en pension. En cas de présence des puces ou des tiques sur le chien au retour du séjour le Prestataire ne pourra pas être tenu pour responsable.

Le Client s'engage à ce que son chien soit vermifugé et déparasité 8 jours avant son arrivée à la pension.
Il est recommandé de vermifuger le chien 15 jours après le séjour.

Seuls sont admis les chiens dont la vaccination est à jour. Le Client s'engage à que son chien soit vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un an, contre notamment les maladies suivantes : Carré (C), hépatite (H), leptospirose (L), rage (R), parvovirose (P) et Toux de chenil (en intra nasal).
Le carnet de santé ainsi que les papiers d'identification à jour devront obligatoirement être présentés au plus tard le premier jour de la garde. Ces documents resteront en possession du Prestataire pendant toute la durée du séjour.

Est-il à jour de ses vaccins ? ☐ OUI ☐ NON

Vaccination toux du Chenil à jour ? ☐ OUI ☐ NON
(Concernant la toux du chenil certaines souches ne sont pas couvertes par le vaccin. Le Prestataire ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de contagion)

Le Client s'engage à tondre au niveau des zones sensibles (pattes, oreilles, dessous du ventre) le chien qui pourrait, de par la nature de son pelage et de sa race, présenter un risque élevé d'attraper des épillets. Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accueil du chien qui n'aurait pas été tondu convenablement et selon les accords pris avec le Client en amont.

Renseignements complémentaires sur le comportement de l'animal :

Apprécie-t-il la compagnie des autres chiens ? ☐ OUI ☐ NON
Fréquente-il régulièrement d'autres chiens ? ☐ OUI ☐ NON
Fréquente-il régulièrement un groupe de chiens ? ☐ OUI ☐ NON
Est-il amené à rencontrer des chiens inconnus dans le cadre de ses sorties ? ☐ OUI ☐ NON
At-il déjà eu des altercations avec d'autre chiens ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez
.....
.....

A-t-il l'habitude de rester seul dans la journée ? .....

Est-il un chien qui a tendance à vocaliser ? ☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez les circonstances
.....
.....
Accepte-il les manipulations (attacher-détacher le collier, manipulations en cas de visite vétérinaire etc..) ? ☐ OUI ☐ NON
Si non précisez les circonstances
.....
.....

Fait-il des destructions en votre absence ? ☐ OUI ☐ NON

Apprécie-t-il la compagnie des bébés, enfants ou des humains inconnus ?
....

Comment réagit-il avec les autres animaux ? .....

Supporte-t-il les trajets en voiture ? ☐ OUI ☐ NON

Répond-t-il au rappel ? ☐ OUI ☐ NON

Est-il habitué aux promenades en liberté ? ☐ OUI ☐ NON

....

Antécédents, traits de caractère, tempérament et comportements à signaler :

.....
.....
.....
.....

……
……
……
……

Le client est informé que toute fausse déclaration de sa part entraînerait sa responsabilité de plein droit en cas de dommages causés à un autre animal, à un humain, ou aux infrastructures, sans possibilité de mise en cause du Prestataire de quelque manière que ce soit.
Le Client s'engage à que son chien soit sociable vis à vis des autres chiens et des humains. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire par le présent contrat les risques que peut présenter son animal (notamment en relation à son comportement et à son état de santé). Le Prestataire se réserve le droit de rendre l'animal au Client ou à une tierce personne identifiée par le Client dans les premières 48 heures du séjour si le chien présente une incompatibilité avérée avec la prestation proposée notamment et sans que cela soit exhaustif : agressivité vis à vis des humains, agressivité vis à vis des autres chiens, vocalisations excessives.

PRÉAMBULE

Conformément aux articles L111-1 et L111-2 du code de la consommation, le Prestataire a délivré au Client toutes les informations pré-contractuelles nécessaires et obligatoires à la conclusion du présent contrat.
Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESTATION

Le présent contrat est un contrat de prestation ayant pour objet l'activité de pension canine.
Le Client confie la garde du chien/des chiens désigné/s ci-dessus, à Mlle JAYET Indiana, gérante de la société 4pattesenvadrouille, en charge de la garde à son domicile situé au 2 bis rue du verger 27320 COURDEMANCHE.
Toute demande par le Client de service de pension canine via la signature du présent document, entraîne l'adhésion automatique au contrat par le Client et par le Prestataire. Les engagements sont effectifs durant toute la durée de la garde, aux conditions stipulées par le présent contrat.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le service proposé par le Prestataire prévoit :

- La prise en charge et le retour du/des chien/s du Client au point de rendez-vous ou autre lieu préalablement défini avec le Prestataire. Ce service est payant en plus de la pension, sur demande, et avec réservation obligatoire.
- Une balade quotidienne en groupe de chiens, en liberté ou semi-liberté, en forêt ou tout autre lieu adapté, défini par le Prestataire.
- Détente en collectivité dans le jardin sécurisé prévu au sein de la propriété.
- Nuits les chiens dorment ensemble dans une pièce aménagé pour eux (canapé…). Les aménagements et enrichissements sont fournis par le Client. Le Prestataire recommande de fournir les objets personnels tels que tapis, coussins et jouets afin de garanti un confort maximal lors du séjour mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.
- Repas, prise de traitements si indiqués.
- Envoi régulier des photos et vidéos au Client.

ARTICLE 3 : LES TARIFS
Prix par jour de garde

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 2 ci-dessus, le Client versera au Prestataire la somme forfaitaire de 35 euros TTC journalier par chien ou de 30 euros TTC par chien si deux chiens appartenant au même Client.

Le jour d'entrée et de départ est facturé quelle que soit l'heure d'arrivée.

Le Client s'engage à indiquer sur le présent contrat une date de sortie .

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, le coût du séjour, calculé sur la durée initiale, restera dû.
50 % d'arrhes seront demandés au moment de la réservation et ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation à moins de 30 jours de la date du début du séjour.
Le solde du montant total dû pour la pension est à verser à l'arrivée le premier jour du séjour.

Prix du service de navette depuis et vers le lieu de la pension
Tarif aller simple : 30 euros TTC par chien ou
50 euros TTC si 2 chiens appartenant au même Client

Prix pour accompagnement en Fleurs de Bach
20 Euros TTC par chien pour la totalité du séjour

Le Client confirme avoir pris connaissances et accepté les tarifs pratiqués par le Prestataire ainsi que les conditions générales telles qu'elles figurent dans le présent contrat.

ARTICLE 4 : PERIODE DE GARDE, HORAIRES D'ARRIVEE ET DE DEPART, TRANSPORT VERS ET DEPUIS LA PENSION, FLEURS DE BACH

Date et prix du séjour :

Date d'entrée: ……

Date de sortie: ……

Tarif journalier : 35 euros TTC par chien
30 euros TTC par chien, si 2 chiens appartenant au même Client

Nombre total de jours : ……

Montant du séjour = ……€

50 % Arrhes = ……€

versées le …… par ☐ chèque ☐ virement

Transport
Le Client peut déposer et/ou venir chercher son chien directement à la pension.
Entrée et sortie avec navette se font uniquement sur rdv, du lundi au vendredi de 9h45 à 14h.

Entrée et sortie sans navette se font uniquement sur rdv egalement du lundi au dimanche 15h et 17h. En alternative, le Prestataire met en place un service de navette au départ du restaurant hippopotamus au CHESNAY sous réservation, sous réserve de disponibilité et sur la base du planning hebdomadaire qui sera mis en place par le soin du Prestataire et communiqué au Client dans un délai raisonnable.
Tarif aller simple : 30 euros TTC par chien
50 euros TTC si 2 chiens appartenant à la même famille
Le Client s'engage à être present au lieu de rendez-vous, au jour et aux horaires définis avec le Prestataire. Le service de navette a lieu uniquement le matin.

Souhaitez-vous une prise en charge pour le trajet aller ? ☐ OUI ☐ NON
Souhaitez-vous une prise en charge pour le trajet retour ? ☐ OUI ☐ NON

Fleurs de Bach personnalisées
Un accompagnement en Fleurs de Bach est proposé pendant le séjour pour réduire anxiété de séparation, hyper attachement, stress. peurs, nouveautés.
Le prix de cette prestation est de 20 Euros pour la totalité du séjour.

Souhaitez-vous faire bénéficier votre chien d'un accompagnement Fleurs de Bach ? ☐ OUI ☐ NON

Montant total du séjour …….
(Merci d'inclure à ce montant : le prix de la garde, de l'eventuel service de navette et de l'eventuel accompagnement Fleurs de Bach)

ARTICLE 5 : HORAIRES DE LA PENSION

La pension est ouverte de 10 heures à 18 heures, du lundi au samedi et le dimanche de 17 heures à 19 heures ; fermée les jours fériés. L'accueil de vos compagnons se fait uniquement sur rendez-vous. Nous vous remercions de respecter ces horaires. Les entrées et sorties ne pourront s'effectuer que par le Client ou par la personne mandatée par ses soins sur présentation d'une pièce d'identité.

ARTICLE 6 : ANNULATION ET RESILIATION

Le contrat pourra être résilié de plein droit par le Prestataire dans les premières 48 heures si le comportement du chien se révèle incompatible avec les autres compagnons ou les humains et le mode de garde en pension. Dans ce cas, les arrhes versés seront conservés par le Prestataire nonobstant la possibilité pour le Prestataire d'obtenir réparation de tous dommages causés par l'animal dont le comportement ne serait pas usuel ou décrit dans la partie identité et caractère du chien.

Toute annulation opérée par le Client à plus de 30 jours du début d'exécution pourra se faire sans frais, à condition de prévenir le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Toute annulation à moins de 30 jours du début d'exécution du contrat emportera conservation des arrhes par le Prestataire sans possibilité pour le Client d'en obtenir le remboursement.

Toute annulation à moins de 8 jours du début d'exécution du contrat emportera conservation des arrhes par le Prestataire, sans possibilité pour le Client d'en obtenir le remboursement et le Client s'engage à effectuer le paiement intégral de la prestation indiquée sur le présent contrat.

ARTICLE 7 : RISQUES ET RESPONSABILITES DES PARTIES

Une balade quotidienne en groupe de chiens, en liberté ou semi-liberté, en forêt ou tout autre lieu adapté, défini par le Prestataire est proposée dans le cadre du séjour. Le Client accepte que son chien soit confié au Prestataire pour toute la durée du séjour étant pleinement conscient de l'âge, de la condition physique, de la morphologie et de l'état de santé de son animal.

Le Client reste conscient des potentiels risques que la promenade en liberté ainsi que le séjour en collectivité peut entraîner pour son chien, notamment et sans que cela soit exhaustif : fugue du chien, troubles cardiaques, troubles respiratoires, contraction de maladies contagieuses, retournement d'estomac (à ce sujet le Prestataire déconseille la prise de repas avant la promenade), noyade, conflits entre chiens, blessures, vol, accident de voiture pendant le trajet, chien qui attraperait tiques, puces ou épillets, ingestion de produits toxiques, de nourriture ou autre lors de la balade etc.

Le Client doit informer de manière claire et précise le Prestataire de tout comportement particulier du chien, susceptible de perturber le déroulement de la promenade notamment et sans que cela soit exhaustif : chien réactif ou agressif vis-à-vis des humains ou des congénères, malade, sans notion de rappel, fugueur, etc. Le Client doit également informer le Prestataire du niveau d'éducation du chien, de ses habitudes de promenade et de son comportement social par rapport aux autres chiens, aux autres animaux (chat, chevaux …) ainsi qu'aux adultes et aux enfants.

Le Client sera responsable des dommages qui ne seraient pas usuels, causés par l'animal dans le lieu où se déroule la garde.

ARTICLE 8 : LA RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.
Le Prestataire met en œuvre tous les moyens pour assurer la sécurité du chien du Client.
Le Client est informé et a pleinement conscient qu'il s'agit d'une obligation de moyen.
Le Prestataire a contracté avec le Cabinet Guillo, assureur spécialisé dans le domaine canin, une assurance responsabilité civile professionnelle.
La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée en cas de fuite, de l'animal, de troubles de santé, de morsures ou blessures par un autre chien et sans que cette liste soit exhaustive, survenant pendant ou à l'issue de la prestation, notamment lorsque le comportement social du chien et son niveau de sociabilité n'aura pas été porté à la connaissance du prestataire par le propriétaire du chien, antérieurement à la prestation comme indiqué à l'article 7.

Le Prestataire s'engage à avertir le Client en cas de problèmes physiques du chien ou des troubles de comportement de l'animal qu'il aurait pu remarquer.

ARTICLE 9 : MALADIES, ACCIDENTS ET DECES

Le Client donne par la présente son autorisation au Prestataire de procéder à l'engagement des soins vétérinaires rendus nécessaires par l'urgence, et/ou toute intervention à caractère thérapeutique.
Dans le cas où la santé du chien nécessiterait des soins vétérinaires, en cas de maladie, accident ou blessure survenant lors du séjour, le Client autorise le Prestataire à faire procéder aux soins nécessaires auprès de la clinique de son choix en fonction de la nature des soins. Le Prestataire s'engage à prévenir le Client au numéro de téléphone que celui-ci aura indiqué dans le présent contrat.

Les transports, consultations et frais vétérinaires sont à la charge du Client et seront remboursés au Prestataire sur présentation des factures correspondantes à la fin du séjour.
Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de la santé des pensionnaires. Il s'engage cependant à suivre les prescriptions médicales de l'animal, à le faire examiner par un vétérinaire en cas de signe suspect et ce, aux frais du Client.
Le Client justifiera avant l'arrivée de l'animal à prendre une assurance pour les éventuels dommages qui pourraient être causés par son chien, au Prestataire, à un autre chien ou à un tiers.
En cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident. Le Client sera responsable des dommages causés par son chien, sur lui-même ou sur autrui. Les destructions à l'intérieur de la propriété feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

En cas de décès de l'animal et sur demande du Client, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Les frais engagés par cette démarche restent à la charge du Client qui recevra un compte-rendu de l'autopsie. La Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de décès de l'animal (notamment et sans que cela soit exhaustif, en cas de crises cardiaques, maladie antérieure, épilepsie, vieillesse…).
En tout état de cause en cas décès pendant la durée du séjour le prix de la pension demeurera dû et calculé en fonction du jour du décès.

ARTICLE 10 : ABANDON DE L'ANIMAL

Si le chien ne peut être repris à la date prévue au contrat, le Client s'engage à en aviser le Prestataire et à payer le surcoût de garde selon la grille tarifaire, majorée d'une pénalité de 30 % par jour. A défaut, 3 jours après la date de fin de contrat, le chien sera considéré comme abandonné et confié à la SPA ou tout autre fourrière/refuge aux frais du Client et pourra entraîner des poursuites pour abandon.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE DUREÉ

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature. Il est conclu pour la durée de la prestation indiquée dans ce même contrat. Toutefois chacune de partie au contrat a la possibilité de le rompre moyennant le respect d'un préavis de 30 jours. La dénonciation se fera de préférence par lettre recommandé par accusé de réception ou par mail.

ARTICLE 12 : LE DROIT A L'IMAGE

Le Client accepte que le Prestataire publie sur ses réseaux sociaux et sur son site internet des images et vidéos pouvant représenter son chien lors de son séjour à la pension.

ARTICLE 13 : DONNÉES PERSONNELLES

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.
Veuillez noter que les réponses aux cases munies d'un astérisque (page 1 et 2) sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion aux services 4pattesenvadrouille. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier, la prise en compte de votre participation, le bon traitement de vos demandes.
Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mme Vignudelli Francesca. Vos données seront utilisées par le Prestataire que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes et assurer l'exécution de prestations.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder les 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après.
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, le Prestataire met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à Mme JAYET Indiana pour des buts administratifs. Le Prestataire s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Mme JAYET Indiana

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

SIGNATURES

Fait à …….. Le ……../…….. /……..

Le Prestataire
Lu et approuvé

Le Client
Lu et approuvé